

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

# la lettre du Sage Est lyonnais

Bulletin d'information de la Commission Locale de l'Eau

## édito

C'est avec plaisir que je vous propose, à travers ce septième numéro de la Lettre du Sage, de faire un point sur la mise en oeuvre du programme d'actions du Sage via les travaux des commissions thématiques.

L'année 2012 est l'occasion de finaliser certaines études sur la connaissance des milieux aquatiques superficiels du territoire : cours d'eau et zones humides. Nous avons donc dressé un premier bilan des conclusions de celles-ci, qui serviront à la réalisation de notre futur contrat de milieu.

Vous découvrirez également dans ce numéro, une interview de l'APORA, représentant des industriels au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Michel Forissier

Président de la Commission Locale de l'Eau  
du Sage Est lyonnais  
Vice-président du Conseil général du Rhône



photographiques : © J.F. Marin

## Un Sage c'est...

- Un outil de planification de la ressource en eau, à horizon 10-15 ans : il doit concilier les différents usages de l'eau dans un cadre respectueux des milieux naturels et de l'environnement.
- Une concertation de tous les acteurs de l'eau au sein de la CLE, pour porter et élaborer une œuvre collective acceptée par tous.
- Un travail à l'échelle d'un territoire cohérent vis-à-vis de la ressource en eau.
- Un document d'une réelle portée juridique.

## sommaire

p. 2  
**Avancement du Sage**  
Retour sur les travaux des commissions...

p. 5  
**Points de vue**  
APORA

- association des entreprises de Rhône Alpes -

p. 7  
**Dossier**

Les milieux aquatiques superficiels à la Une !

p. 8  
**Inf'eau**

## Retour sur les travaux des commissions...

Nos commissions thématiques se réunissent régulièrement autour des quatre grands enjeux de l'eau sur notre territoire.

Voici un aperçu des actions discutées et suivies par celles-ci...

### Reconquête de la qualité...

#### Thèmes abordés

- le diagnostic agricole approfondi – action 24 –
- plans d'actions de réduction des pollutions d'origines agricoles – action 25 –
- inventaire des activités utilisant des substances dangereuses – actions 12 et 8 – cf encadré ci-dessous
- protection des bassins d'alimentation de captages (Grennelle et SDAGE)



### Inventaire substances dangereuses

☒ Objectifs visés par l'étude (cabinet BURGEAP - durée 18 mois)

1/ AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES PRODUITS UTILISÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET LES PRATIQUES ASSOCIÉES

=> 5 activités classées en risque\* élevé et 18 en risque\* moyen sur un total de 41 activités

2/ SENSIBILISER LES ENTREPRISES VISITÉES

3/ FOURNIR UNE BASE DE DONNÉES DES ENTREPRISES

=> données confidentielles, uniquement pour le SAGE

4/ FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

=> 50% des entreprises géographiquement isolées rejettent leurs effluents liquides via un puits perdu

=> + de 65% des entreprises stockent leurs déchets en intérieur ou en extérieur sous abri

5/ FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX SUR L'UTILISATION DES SOLVANTS CHLORÉS

=> pollution liée à des pratiques anciennes des entreprises

☒ L'inventaire en quelques chiffres...

- 4 670 entreprises susceptibles d'utiliser des substances dangereuses (hors Villeurbanne et Meyzieu et ICPE)

- 41 activités répertoriées sur le territoire

- 72 substances dangereuses retenues pour l'étude

- échantillon de 110 entreprises visitées, parmi elles, 23 ont déclaré utiliser des substances dangereuses dont 1 des solvants chlorés.

☒ A suivre ... actions de communication pour présenter les résultats de l'étude auprès des entreprises et les sensibiliser sur l'utilisation de ces substances.

\* risque de pollution des eaux lié aux activités

### Gestion durable de la quantité ...

#### Thèmes abordés

- le plan de gestion dynamique – action GESLY –
- les doctrines pour la nappe de la Molasse

### Les doctrines Molasse

Le SAGE a instauré un principe de précaution quant à l'exploitation de la Molasse : tout nouveau prélèvement est ainsi réservé au strict usage d'alimentation en eau collective publique.

VOLET 1- FORAGES EXISTANTS "PHYSIQUEMENT" MAIS NON CONNUS DE L'ADMINISTRATION – DOCTRINE ÉTABLIE

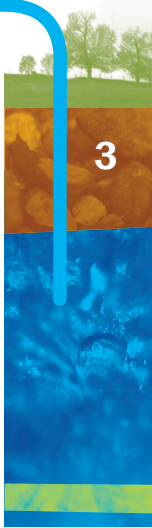
- application d'une grille d'analyse sur l'ouvrage avec des critères technico-économiques

- analyse des dossiers au cas par cas par la commission, par rapport au critère « usage de l'eau »

VOLET 2- ARTICULATION FORAGES EN NAPPE DE L'EST LYONNAIS / FORAGES MOLASSE – DOCTRINE EN COURS

- examen du dossier d'instruction général

- en fonction du type de prélèvement examen de l'étude d'incidence directe ou indirecte sur la nappe de la Molasse



## Gestion des milieux aquatiques superficiels...

### Thèmes abordés

- étude piscicole sur le bassin versant de l'Ozon
- diagnostic morphologique du bassin versant de l'Ozon
- gestion des zones humides stratégiques (action 44)
- suivi des actions locales de gestion des zones humides



Retrouvez plus d'info sur les milieux aquatiques superficiels dans la rubrique « dossier » en page 6.

## Sensibilisation des acteurs...

### Thèmes abordés

- la mise à jour du site Internet du SAGE et sa mise en accessibilité pour les personnes handicapées
- la présentation du SAGE en conseils municipaux

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais**

ESPACE MEMBRES

21 Communes  
plus de 300 000 habitants  
environ 400 km<sup>2</sup>

Qu'est-ce qu'un SAGE? Avancement du SAGE Organisation du SAGE Agenda & comptes-rendus Espace Documentation Infos utiles

**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais**  
pour satisfaire les besoins en eau de tous sans porter d'atteinte irréversible à l'environnement.

Définir des objectifs et créer des règles pour une gestion de l'eau cohérente, c'est l'ambition du SAGE Est Lyonnais.

Dans un territoire péri-urbain dont le sous-sol renferme des nappes à préserver pour le futur, les prélèvements souterrains sont nombreux et l'occupation du sol fait peser des risques sur la qualité de l'eau. Un tel contexte exige de rassembler les acteurs de l'eau autour d'un projet commun permettant de mieux connaître, protéger et gérer les ressources : le SAGE.

**TERRITOIRE DU SAGE EST LYONNAIS**

NAVIGUEZ PAR PROFIL VOUS ETES

- ▶ Une collectivité locale
- ▶ Un agriculteur
- ▶ Un industriel / commerçant/ artisan/ aménageur
- ▶ Un service de l'État
- ▶ Une association/un particulier

**LES DIFFÉRENTS INTÉRÊTS ET USAGES** qui dépendent directement ou non de la présence des nappes forment la mesure des enjeux qui concernent:

- ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
Considéré comme un usage prioritaire et largement incompressible, environ 100 millions de m<sup>3</sup> sont en moyenne prélevés annuellement, exclusivement dans les eaux souterraines.
- ACTIVITÉS AGRICOLES
- ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Découvrez le nouveau site Internet du Sage  
www.sage-est-lyonnais.fr

## La cellule d'animation...

En septembre 2008, afin d'assurer la mise en oeuvre opérationnelle du SAGE, une cellule d'animation a été mise sur pied, composée de 4 personnes.

Depuis le 1er mars 2012, Mme Aurélie Dahmane (assistance administrative et budgétaire) ainsi que Mme Caroline Bersot (suivi de la thématique quantité et milieux superficiels) ne font plus partie de l'équipe SAGE.

Le reste de l'équipe reste à votre disposition :

Mme Briand Ponzetto - 04 78 61 28 83 - c.briand-ponzetto@rhone.fr

ou Mme Marcel - 04 26 72 82 48 - pauline.marcel@rhone.fr

## Des nouvelles du contrat de milieu...

Petit rappel -

La CLE a choisi d'utiliser l'outil contrat de milieu pour mettre en oeuvre concrètement certaines des actions inscrites dans le document SAGE mais aussi pour compléter les éventuels manques du SAGE sur certaines thématiques.

Le contrat de milieu ne se substitue pas au SAGE, c'est une déclinaison opérationnelle du SAGE.

## Qu'est ce qu'un contrat de milieu ?

Un contrat de milieu est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

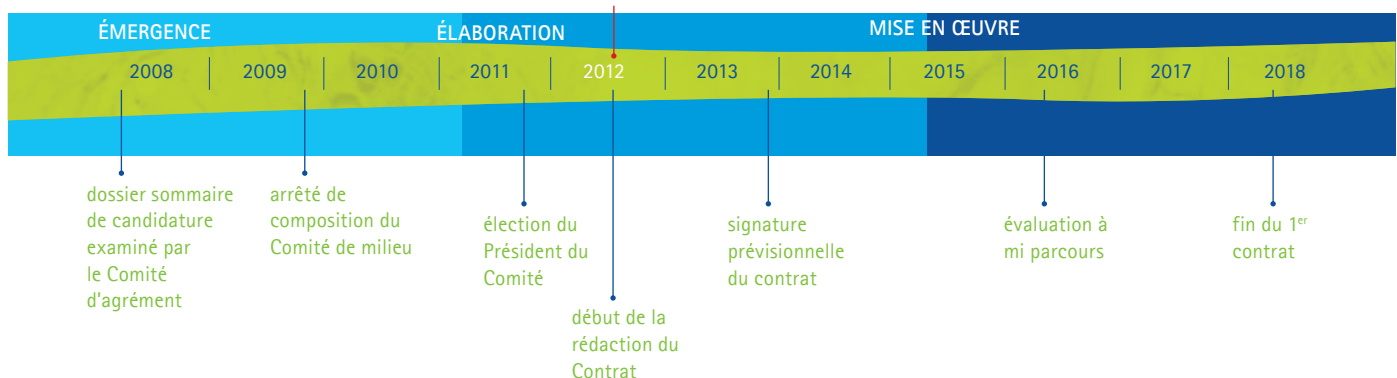
Ce programme pluriannuel permet d'échelonner la réalisation d'actions sur 5 ans avec un engagement financier contractuel.

Début avril, un stagiaire (master 2 : connaissance, gestion & mise en valeur des espaces aquatiques continentaux) Monsieur Damien Chantreau a intégré l'équipe du SAGE afin de rédiger le projet de contrat de milieu Est lyonnais.

Le contrat se compose d'une partie "diagnostic et enjeux", d'une partie "programme d'actions" et du contrat accompagné des tableaux financiers.

La signature du contrat de milieu Est lyonnais entre les partenaires concernés (préfets de département, agence de l'eau, collectivités locales...) devrait se dérouler fin 2013, pour une durée de 5 ans.

Aujourd'hui



Trouver une info sur la CLE ? Consulter les comptes-rendus des réunions ?...

[www.sage-est-lyonnais.fr](http://www.sage-est-lyonnais.fr)

Interview de Benoît Boucher, Gambro industrie,  
membre de l'APORA et représentant des industriels au sein de la Commission Locale de l'Eau



### Pouvez-vous rappeler brièvement les missions de l'APORA ?

L'APORA est une association de loi 1901, qui regroupe environ 300 entreprises et établissements industriels de Rhône Alpes, tous secteurs confondus. Sa principale mission est de favoriser les échanges d'expériences Environnement et d'aider ces entreprises dans leurs démarches environnementales.

### Quel est le rôle de l'APORA au sein de la CLE ?

Notre rôle est de représenter les industriels au sein de la CLE. La connaissance de l'environnement et du tissu régional économique permet à l'APORA de faire remonter le point de vue des industriels et leurs sujets de préoccupation par rapport à la gestion de l'eau. Sur certains dossiers, ils apportent leur connaissance et leurs remarques.

A l'inverse, le suivi des échanges qui ont lieu au sein de la CLE, permet de faire remonter les orientations et les décisions prises par la CLE aux adhérents de l'APORA.

### Y a-t-il un lien entre l'APORA et la CCI<sup>1</sup> ou la CMA<sup>2</sup> (également acteurs du SAGE) ?

De part son origine, l'APORA représente plutôt les entreprises qui ont des préoccupations environnementales, dont les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), alors que la CCI ou la CMA représentent l'ensemble du monde industriel ou artisanal. Il va de soi que nous travaillons tous en partenariat, les CCI sont d'ailleurs membres de l'APORA et profitent de son expertise.

1- CCI : Chambre du commerce et de l'industrie

2- CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat

### Que pensez-vous des actions menées par le SAGE depuis 2009 (date de son approbation) ?

L'intérêt du SAGE donc de son programme d'actions, est qu'il est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (collectivités, agriculteurs, industriels...) malgré les intérêts propres à chaque activité.

La problématique principale reste la gestion quantitative de l'eau et donc la recherche d'équilibre entre les prélèvements et la ré-alimentation de la nappe.

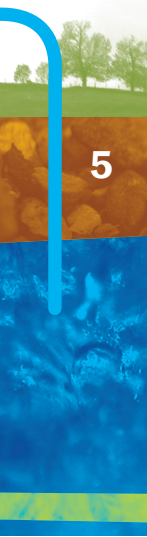
### Avez-vous des attentes particulières en vue de la révision du SAGE ?

Il serait intéressant d'accentuer le travail de communication et d'information vers les industriels, notamment par rapport à la gestion quantitative de la nappe.

Il est aussi important de trouver une articulation cohérente entre les enjeux humains, économiques et environnementaux dans une logique de développement durable.



Zone industrielle de Saint Bonnet de Mure



# Les milieux aquatiques superficiels à la Une !

Depuis 2010, les travaux de la commission "milieux aquatiques superficiels" ont permis d'améliorer la connaissance sur les zones humides et les cours d'eau du territoire...

## Approfondir les connaissances sur les ruisseaux du SAGE...

Le futur contrat de milieu va permettre la prise en compte des eaux superficielles et la libre circulation des espèces piscicoles, via un programme d'actions pour préserver et restaurer les milieux aquatiques, l'Ozon en particulier.

### Fonctionnement du bassin versant de l'Ozon

VOLET PISCICOLE (étude menée par la fédération de pêche du Rhône)

#### Constats

- ⚠ situation critique des peuplements piscicoles (perturbés voire absents)
- ⚠ nombreux ouvrages transversaux
- ⚠ ripisylve (boisements des berges) localement dégradée
- ⚠ modification morphologique importante (digue, canalisation...)

#### Proposition d'actions (autour de 3 axes)

- ⚠ ouvrages transversaux
- ⚠ restauration de la ripisylve
- ⚠ diversification des habitats aquatiques



L'Ozon prend sa source à Heyrieux et se jette 22 km plus loin dans le Rhône à Sérézin.

### VOLET HYDRAULIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE

#### Objectifs de gestion

1. Préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques
2. Restaurer le profil en long, gérer l'équilibre sédimentaire et les ouvrages hydrauliques
3. Restaurer les habitats aquatiques
4. Limiter le ruissellement et l'érosion
5. Restaurer la connectivité latérale et les zones d'expansion de crue des cours d'eau
6. Améliorer les connaissances et préserver les zones humides alluviales
7. Favoriser les capacités d'autoépuration des cours d'eau

#### Quelques propositions d'actions

VOLET A- PRÉSERVATION, RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- restauration de la continuité écologique => 32 ouvrages à aménager / équiper ou supprimer
- restauration morpho-écologique => 16 secteurs soit environ 6.5 km de berges à restaurer
- restauration de la ripisylve => 19 secteurs soit environ 8 km à restaurer

VOLET B- PRÉVENTION, PROTECTION ET GESTION DES INONDATIONS

- réalisations des schémas directeurs des eaux pluviales
- restaurer les zones d'expansion des crues => 11 sites soit 27 hectares de zones inondables à restaurer

VOLET C- PROTECTION GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

- améliorer les connaissances hydrologiques
- améliorer les connaissances sur les petits affluents

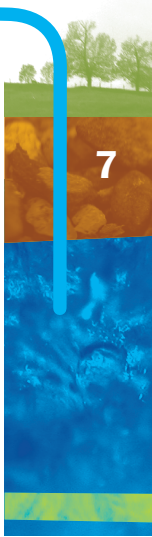
soit au total 22 actions à mettre en place sur l'ensemble du bassin versant

### Le plan de gestion du Rizan

Dans le cadre des actions liées au document d'objectifs du site Natura 2000 de Miribel-Jonage, le Grand Parc a lancé en mars 2011 un diagnostic et un plan de gestion du ruisseau du Rizan. Le diagnostic a été établi sur les volets écologique et hydraulique.

Les réflexions sur les objectifs de gestion et les actions associées seront finalisées au 1<sup>er</sup> semestre 2012.





## Mieux connaître et préserver les zones humides...

Compte tenu de l'intérêt qu'elles présentent, la CLE souhaite préserver les zones humides pour améliorer la qualité des eaux ainsi que le fonctionnement des milieux aquatiques mais aussi préserver la biodiversité sur le territoire du SAGE Est lyonnais.

### Identification et diagnostic des zones humides (étude réalisée en 2010 en lien avec action 44)

- identifier les bassins d'alimentation des zones humides
- identifier les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZHSGE)
- proposer des actions pour la gestion des ZHIEP

### Typologie des zones humides sur le territoire

#### ÎLE DE MIRIBEL

##### carte d'identité

- 3 000 ha
- 14 communes concernées
- typologie : prairies humides / forêt alluviale / marais
- fonction : eau potable / expansion des crues / biodiversité / loisirs / hydroélectricité

##### actions à mettre en oeuvre

- préciser les limites des zones humides (périmètre SAGE étendu au canal Miribel)
- maintenir et développer les fonctions des zones humides du secteur

#### MARAI DE CHARVAS

##### carte d'identité

- 120 ha
- 1 commune concernée
- typologie : marais
- intérêt : écologique / agricole

##### actions à mettre en oeuvre

- améliorer la connaissance du site
- mettre en oeuvre le plan de gestion (conservation du patrimoine naturel, gestion hydraulique, suivi écologique du site...)

#### MARAI DE L'OZON

##### carte d'identité

- 141 ha
- 4 communes concernées
- typologie : prairies humides / marais
- fonction : biodiversité / agriculture / chasse

##### actions à mettre en oeuvre

- mettre en place un plan de gestion global du site

### Qu'est ce qu'une zone humide ?

"Les zones humides sont « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire.

La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année."

### Suivi écologique et projet de restauration (en lien avec actions 42 & 45)

INTITULÉ DU PROJET	COMMUNE	SUPERFICIE	REMARQUES
restauration / renaturation de la zone humide de la Sauzaye	Chaponnay	47 ha	Programme d'action orienté sur - valorisation des cressonnières et roselière - éclaircie des boisements - suppression espèce invasive - diversification des écoulements
entretien de la roselière	St Symphorien d'Ozon	10 ha	Travaux d'entretien (fauche...) régulier depuis 2010
gestion du marais de Simandres	Simandres	25 ha	Programme d'action sur 5 ans orienté sur - hydromorphologie - biodiversité - suivi écologique - communication / concertation
caractérisation hydrique de la zone humide de St Symphorien	St Symphorien d'O. Simandres	150 ha	Étude de décembre 2011 à avril 2012 - préciser les contours de la zone - décrire les modes d'alimentation - identifier les dysfonctionnements - définir le programme d'actions
diagnostic écologique et gestion de la zone humide de St Symphorien d'Ozon	St Symphorien d'O. Simandres	150 ha	Étude de mars à septembre 2012 - diagnostic écologique - définir un plan de gestion

## La CLE, acteur de l'eau à l'échelle mondiale



Tous les 3 ans, se déroule le Forum mondial de l'eau, lien d'échanges et de partenariat entre les différents acteurs de l'eau à l'échelle mondiale. En mars 2012, il s'est tenu à Marseille.

Lancé en 2009 lors du 5ème forum (à Istanbul), le « Pacte d'Istanbul pour l'eau » a pour objectif de reconnaître l'importance de l'eau comme bien public et la nécessité de bien gérer et de protéger la ressource en eau.

Le pacte propose donc des engagements généraux et des actions à mettre en oeuvre, déclinées au niveau local par les collectivités signataires.

Le 8 décembre 2012, la CLE a adopté à l'unanimité le pacte d'Istanbul en signant son formulaire d'adhésion.

## La préparation des 10<sup>ème</sup> programmes et les enjeux nouveaux de l'eau

Les agences de l'eau et leurs instances sont désormais au cœur de la préparation de leur futur programme d'intervention. Le programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Et Corse fixe, pour une durée de 6 ans, le cadre de son intervention : priorités d'actions, montants financiers alloués, conditions d'intervention et taux de redevances. Le 10ème programme couvre la période 2013 – 2018.



Il s'articulera autour de 4 axes stratégiques :

1. contribuer à la mise en oeuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des programmes de mesures ;
2. accompagner la mise en oeuvre de la réglementation et des programmes nationaux dans le domaine de l'eau ;
3. assurer une gestion durable du patrimoine des services d'eau et d'assainissement et de leurs performances, notamment dans le cadre d'une solidarité urbain rural;
4. accompagner l'adaptation des territoires face aux enjeux de demain : changement climatique et pollutions émergentes.

La Lettre du Sage  
Publication de la Commission Locale de l'Eau  
n° 7 - mai 2012 - ISSN 1779-1804

Directeur de la publication  
Michel Forissier, Président de la CLE

Édition  
Département du Rhône  
Direction Aménagement Durable

Mise en page  
Sage Est Lyonnais

Tirage  
2 000 exemplaires  
Imprimé sur papier recyclé

Avec le concours financier de :

RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse

GRAND LYON

Rhône-Alpes  
Région